

-----  
**CABINET**  
-----

N° 0458 - ME/BPP-CAB

**NOTE DE SERVICE**

Dans le cadre de la relance du système d'information, il est mis en place, sous la supervision du comité de pilotage de la réforme du système d'information budgétaire, un comité de coordination des projets.

Le comité de coordination est chargé de :

- contrôler et suivre du déroulement des projets, de l'exécution du planning du budget ;
- suivre des éléments réalisés en fonction de la planification et l'analyse des écarts ;
- mettre en place des interfaces nécessaires aux projets entre les services concernés ;
- proposer d'un plan global de développement et ajustement en cours si nécessaire ;
- coordonner et mise en œuvre des projets ;
- proposer et négociation de moyens / ressources (humains, financiers, délais, matériel ...) en fonction de l'avancement des projets ;
- rédiger de rapports sur le déroulement des projets ;
- organiser et animer des équipes des projets ;
- élaborer et présenter des projets à l'interne et à l'externe ;
- coordonner des compétences dans le cadre d'une réponse à un appel d'offres ;
- additionner de compétences dans le cadre des projets ;
- recensement des informations nécessitant une décision concernant le comité de pilotage ;
- approuver les budgets et plannings des projets à soumettre au COPIL.

Il est composé comme suit :

- Président : Le directeur de cabinet du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
- Vice-président : Le directeur de cabinet du ministre délégué au budget ;
- Membres :
  - o Le conseiller en charge du suivi des réformes des finances ;




- Le directeur général de l'agence congolaise des systèmes d'information
- Le conseiller en charge du suivi des réformes des finances publiques, du système d'information, de l'évaluation du patrimoine et de la coopération ;
- Le directeur des études et planification ;
- Le directeur des systèmes d'information ;
- Les coordonnateurs et coordonnateurs adjoints des équipes métiers et informatiques ;

Le comité de coordination se réunit tous les dix (10) jours et exceptionnellement sur convocation de son président.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'agence congolaise des systèmes d'information. Celle-ci est chargée de :

- réaliser le contrôle qualité en vérifiant que le produit développé correspond aux besoins spécifiés par l'utilisateur dans le cahier de charges ;
- suivre le chronogramme des activités des différents projets.

La présente note qui annule et remplace toutes les dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de signature. 

Fait à Brazzaville, le 09 SEPT 2021

Le ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,



  
Rigobert Roger ANDELY